

Département du
Var

Commune de
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

5. Zonage PLU

Modification n°4
Dossier d'approbation

5.2 Plan Nord

Evolution du PLU prescrite par l'OCM au : 22/07/2008
PLU approuvé par l'OCM au : 10/05/2015
Modification N°1 approuvée par l'OCM au : 27/02/2016
Modification N°2 approuvée par l'OCM au : 28/02/2017

Echelle : 1/5000

Cabane 80 Conseil
1041 route des Dombes
83 210 SAINT-VINCENT
04.94.26.25.21

1/1A

Limite et nom de zonage

Espace Boisé Classé

Emplacements réservés

Numéro d'emplacement réservé
(n° zone / largeur d'emprise)

Servitude de mixité sociale (L123-1-5
du Code de l'Urbanisme) de type 1 :
au moins 30% des logements devront
être à caractère social au sens de
l'article L.302-5 du Code de la
Construction et de l'Habitation

Servitude de mixité sociale (L123-1-5
du Code de l'Urbanisme) de type 2 :
pour tout projet d'au moins 5
logements, au moins 30% des
logements devront être à caractère
social au sens de l'article L.302-5 du
Code de la Construction et de
l'Habitation

Servitude de mixité sociale (L123-1-5
du Code de l'Urbanisme) de type 3 :
au moins 20% des logements devront
être à caractère social au sens de
l'article L.302-5 du Code de la
Construction et de l'Habitation

Cône de vue (article L123-1-5 du
Code de l'Urbanisme)

Batiments pouvant faire l'objet d'un
changement de destination (article L 123
1-5 du Code de l'Urbanisme)

Eléments de paysage à protéger
(art L 151-19 du Code de l'Urbanisme)

Servitudes liées aux canalisations
(art R 123-11 b du Code de l'Urbanisme)

L1 Pipeline

L3 Transport de gaz

Zone non aedificandi

N